

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 29 février 2024

#SIA2024 : Le ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le ministère de l’Intérieur des Outre-mer et l’ODEADOM signent un contrat d’objectifs et de performance pour les cinq ans à venir d’ambition pour progresser en matière de souveraineté alimentaire des territoires ultramarins

Dans le cadre du Salon International de l’Agriculture, Marc Fesneau, ministre de l’Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et Marie Guévenoux, ministre déléguée aux Outre-mer, ont signé avec le président du conseil d’administration Joël Sorres et le directeur de l’office, Jacques Andrieu le nouveau contrat d’objectifs et de performance (COP) de l’office de développement de l’économie agricole d’Outre-mer.

Ce contrat transcrit les ambitions qui sont portées par le Gouvernement en matière de souveraineté alimentaire des territoires. Il acte les réalisations de l’établissement public ODEADOM, le conforte dans ses missions, et le charge, au-delà de sa fonction d’organisme payeurs des aides aux filières agricoles, de renforcer le rôle de ses instances dans les réflexions prospectives et la production d’expertise sur la situation et les grandes évolutions de l’agriculture ultramarine.

La mobilisation de l’ODEADOM, aux côtés des autres services et structures de l’Etat concernées, est essentielle pour accompagner les Outre-mer dans les transitions agricoles imposées par l’enjeu d’améliorer la souveraineté alimentaire de ces territoires et par les objectifs de la planification écologique, en lien avec les contraintes liées au changement climatique.

Ce contrat d’objectif et de performance de l’ODEADOM 2024-2028 se situe à un moment charnière où s’engagent des mutations importantes pour tout le secteur agricole et agroalimentaire des territoires ultramarins.

Impliquées dans une démarche de transformation agricole avec des ambitions fortes en terme de souveraineté alimentaire, de mutation agroécologique, de responsabilité économique et sociale, les filières de production et les acteurs économiques - exploitations, entreprises et leurs organisations – sont parties prenantes de l’évolution des outils de développement, d’accompagnement et d’expertise. Elles entendent trouver dans les outils institutionnels, parmi lesquels l’ODEADOM, des relais efficaces, prenant en compte leurs particularités, à l’écoute de leurs problématiques propres.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Il est également demandé à l'ODEADOM d'associer régulièrement les territoires du Pacifique à ses travaux d'étude et de favoriser avec eux le partage de connaissances et de bonnes pratiques ainsi que les échanges d'expertises.

L'office devra également mobiliser ses instances en relais des acteurs locaux pour la mise en œuvre des dispositifs de relance et de planification déployés par le Gouvernement et des orientations concernant la recherche et l'innovation.

Le contrat qui lie l'office et ses autorités est d'abord un engagement sur le moyen terme, pour permettre de projeter, d'orienter et de construire en dépassant les contingences de l'actualité. Il détaille les actions concernant les différentes missions de l'établissement. Un contrat qui traduit une confiance dans un avenir où l'agriculture, confrontée à de multiples contraintes et menaces, sera à l'avenir plus encore qu'aujourd'hui un pilier de l'activité économique et source principale de l'approvisionnement alimentaire des citoyens ultramarins.

A la veille des quarante ans de l'ODEADOM, ce contrat consacre également le rôle particulier d'un établissement public au service de tous ses partenaires représentés par ses administrateurs, ministères, entreprises agricoles et agroalimentaires, organisations économiques, consommateurs, chambres d'agriculture et les collectivités territoriales engagées en première ligne pour le développement économique de leur territoire.

Contacts presse

Service de presse de Marc Fesneau

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère délégué aux Outre-mer

service-presse@interieur.gouv.fr

Service de presse de l'ODEADOM

odeadom@odeadom.fr